

**entre Dronne**



N° 48  
OCTOBRE 2024

# Le Petit DRONNE

Chers amis

Déjà le dernier numéro du «Petit Dronne» de l'année.

Les travaux de réhabilitation de la station de pompage sont terminés. Il n'y aura plus de soucis concernant la distribution d'eau sur l'ensemble de la commune. Il reste maintenant à s'occuper du réseau afin de réduire les fuites.

La rénovation du gymnase se poursuit, pour le moment sans retard sur le planning.

Concernant l'adressage légal, imposé par la loi (nouvelle appellation des rues et des numéros des habitations) nous sommes là aussi dans les temps. Une réunion publique va être programmée au mois de novembre pour présenter le résultat des travaux réalisés conjointement avec La Poste.

La mise en place devrait intervenir au cours du premier trimestre 2025.

2025 verra du 16 janvier au 15 février la campagne de recensement sur la commune. La dernière ayant eu lieu en 2019.

Dans le cadre des économies d'énergie, une campagne de remplacement de l'éclairage public traditionnel par des LEDS a commencé sur la commune et les 404 foyers lumineux restants seront changés avant la fin de l'année.

Le dossier Superette s'accélère. Le Conseil Communautaire vient de voter à l'unanimité le lancement de l'AMI (appel à manifestation d'intérêt) permettant de garantir la qualité des engagements du repreneur. Le budget prévisionnel est de 1 326 916 €. Cette procédure doit durer trois mois.

Nous voudrions que les dossiers programmés avancent plus vite, mais nous nous heurtons à la réalité du jour et nous devons faire avec. Néanmoins nous gardons le cap malgré les aléas.

Le Maire,

## SOMMAIRE

Fête des Ecoles

Activités centre de loisirs et périscolaire

Randonnée pédestre

Nocturnes Gourmandes

Travaux à la station de pompage

Incivilités

Gymnase ; Rénovation logement

Remplacement des foyers lumineux

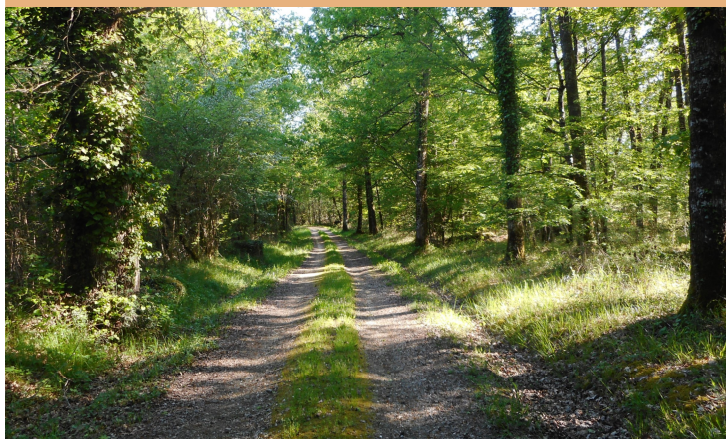
Santé, prévoyance - Taxes foncières

Moulin de Reyraud

Bibliothèque - dévoilement d'une plaque

Informations Mairie

**et Double**



## Fête des Ecoles - vendredi 21 juin 2024

Une scène installée par la Mairie dans la cour de l'école et c'est parti !

Chaque classe, des plus petits aux plus grands, a proposé aux parents un véritable «voyage autour du monde».

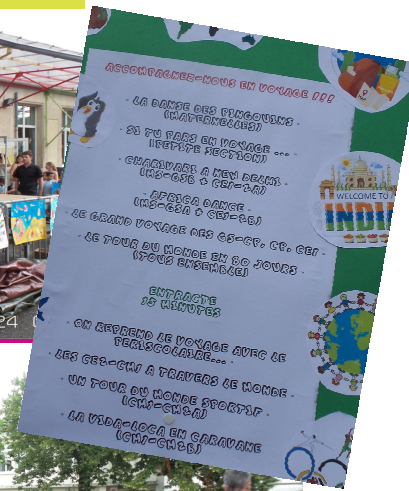
Des décors, des costumes, des musiques et des chorégraphies pour passer d'un continent à l'autre.

Ainsi nous avons pu croiser quelques pingouins, trop mignons. Nous avons pris le train, le bateau et l'avion... et nous avons découvert quelques danses traditionnelles au rythme des drapeaux des pays.

Enfin, la grande variété des sports à travers le monde a été présentée par les plus grands.

Tout au long de la soirée, les personnels de l'école, maitres et maîtresses ; ATSEM et les enfants ont donné de leur personne pour un public qui a répondu présent.

En parallèle Madame DAUDE et l'équipe des Parents d'Elèves se sont mobilisées pour la restauration, les boissons et les glaces, le tout très apprécié par cette chaude soirée.



### Ecoles «La Ronde des Platanes»

Les élèves du lycée professionnel Henri-Brulle de Libourne ont réalisé des bancs destinés au groupe scolaire. Pour la rentrée les élèves ont ainsi trouvé trois bancs installés autour des platanes.

## ACCUEIL LOISIRS ET PERISCOLAIRE ses activités présentées le 19 juin 2024



Durant l'année scolaire 2023/2024, l'équipe d'animation a mené un projet avec les enfants du Centre d'accueil et du périscolaire. Ce projet s'est intitulé «l'Art et la Manière» qui consiste à réaliser des activités manuelles variées sur le thème de l'art contemporain.

Au début de chaque mois un échange avait lieu sur un artiste pour échanger sur les façons de reproduire ses oeuvres.

Les activités - souvent sur toile - ont occupé pendant plusieurs jours les enfants du périscolaire et ceux de l'Accueil loisirs pendant les périodes des vacances scolaires. Il s'agissait pour les enfants de produire, de façon originale, leur propre oeuvre, en s'inspirant de celle des artistes.

L'accueil de loisirs et le Périscolaire ont organisé leur «vernissage» à la fin de l'année scolaire.

Toutes les familles étaient conviées à une exposition afin de découvrir le travail d'art effectué par les enfants pendant toute l'année.

La «Galerie des Nakatis» s'est déroulée dans les locaux de l'école/ALSH, dans la salle de motricité où toutes les activités ont été présentées par les enfants.

Cet évènement s'est clôturé par le verre de l'amitié préparé, au préalable, par les enfants.

Ce temps fort a créé un moment de convivialité et de partage entre les enfants, les familles et l'équipe d'animation.



Samedi 18 mai  
**2ème randonnée pédestre**  
 au profit des enfants hospitalisés du Libournais  
 organisée par le Comité des Fêtes  
 avec la participation de l'hôpital de Libourne

Quelque 200 marcheurs se sont réunis pour contribuer à cette démarche caritative. Trois boucles étaient prévues : 5 km ; 10 et 15 kilomètres.

A l'issue des parcours les marcheurs pouvaient poursuivre et terminer cette journée par un repas grillade.

l'enregistrement des participants avant le départ



la remise du chèque par la présidente entourée d'une partie des membres du Comité des Fêtes



LES SPONSORS

C'est le 5 juin que les membres du Comité des Fêtes remettaient la somme récoltée lors de cette seconde randonnée.



**NOCTURNES GOURMANDES**  
 des 13 juillet et  
 02 août 2024

En raison des travaux au gymnase, (devenus incontournables), les nocturnes gourmandes du Comité des Fêtes ont été déportées dans le Centre bourg/place de La Poste et de la Mairie.

Restait à déterminer l'emplacement pour le feu d'artifice.

Différentes possibilités ont été mises dans la balance. L'expérience montre qu'il ne faut pas trop s'éloigner des commerçants et de l'animation.



Après une visite des lieux, l'artificier a jugé que le choix de le tirer dans la Cour de l'école pouvait se faire sans conséquence. Les estivants sont venus en nombre pour assister au spectacle. Les échos des estivants se sont révélés favorables à cette animation dans le Bourg (certains souhaitant que cela soit maintenu). Néanmoins il faut tenir compte des usagers et du voisinage immédiat, aussi l'année prochaine ces festivités retrouveront leur emplacement d'origine. Le gymnase sera redevenu disponible et la plaine des sports offre une aire plus vaste pour le feu d'artifice. Merci aux Majorettes pour leur prestation en prémices de cette soirée.

## TRAVAUX A LA STATION DE POMPAGE

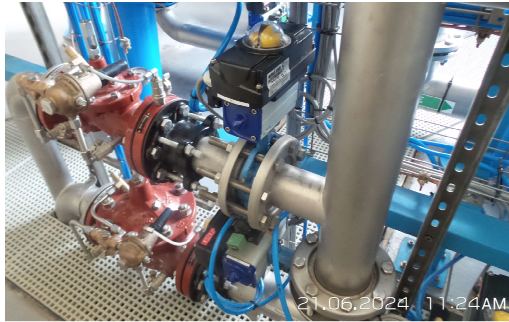


réhabilitation de la station de pompage de «Le Breuil»  
**Montant des travaux**  
**610 658 € HT** financés par le Syndicat de Saint Médard de Guizières (SIAEPAVID) avec une participation du Conseil départemental à hauteur de **37 500 €**



Après plusieurs mois (de septembre 2023 à mi-juin 2024), les travaux de réfection effectués par les entreprises SOC et SOL TP ont été réceptionnés le 21 juin 2024 en présence :

- des responsables des entreprises SOC et SOL TP ;
- du cabinet d'ingénierie SOCAMA (maître d'oeuvre) ;
- du Syndicat des Vallées de l'Isle et de la Dronne (maître d'ouvrage) avec son Président, la Directrice, et les services techniques
- des représentants de la Municipalité.



Les travaux ont porté sur :

- le remplacement du dispositif de déferrisation,
- le remplacement du mode de désinfection en substituant le dioxyde de chlore par le chlore gazeux ;
- la restauration du bâtiment ;
- la réhabilitation du réservoir, et des éléments essentiels de production et de sécurité.

Cette opération était importante pour la Collectivité afin de garantir l'approvisionnement des 2300 habitants. Il faut savoir que l'arrêté préfectoral du 26-12-2022 autorise un prélèvement dans le forage de 150 000 M3 d'eau par an. Or, dans la réalité, il a été prélevé 234 859 M3 en 2023. Les fuites sur le réseau représentent 133 000 M3. Un jour il faudra bien engager le renouvellement de ces canalisations «fuillardes». Déjà celle qui fait la liaison entre la Station et le Château d'eau. Sa rupture qui s'est déjà produite à deux reprises interrompt totalement l'approvisionnement en eau pour tous les usagers de la commune. Ces ruptures entraînent toujours des désagréments : manque de pression, coupures, goût, eaux troubles, lors de la remise en service. Elles ont pour origine la vétusté des canalisations, les mouvements de terrain, ou parfois une brutale surpression.

En outre ce problème de rendement ne manquera pas d'avoir des répercussions en matière de droit des sols (permis de construire, d'aménager, déclaration de travaux...) jusqu'au remplacement des canalisations vétustes et fragilisées.

évidemment  
ça fonctionnait moins  
bien



Si vous avez rencontré des difficultés avec votre téléphone portable, l'explication se trouve sur cette photo. Tout ça pour récupérer un peu de cuivre. Le «gain» est bien peu au regard du préjudice subi pour l'opérateur et pour les usagers.

Les auteurs ont été identifiés et condamnés

***On ne devrait plus être surpris. C'est, hélas, la triste routine !***

Les responsables des décharges sauvages, s'ils lisent cet article, en n'auront probablement cure. Pourtant le traitement des décharges sauvages a des répercussions. C'est du temps perdu Vous comprendrez que c'est au détriment du reste.

Le territoire, avec son massif et ses pistes, offre bien des possibilités pour ces inconséquents. Deux ou trois fois par semaine, 2 ou 3 agents font le tour de la commune. Il faut ramasser, trier et porter à la déchetterie de Saint Denis de Pile. Au bout du compte il y a la facture : 120 € à chaque passage sur le budget de la commune qui n'est pas extensible !

**Peut-on espérer un jour, une prise de conscience, pour un minimum de sens civique ! Que faut-il faire ? Il y a probablement des solutions ! Mais lesquelles ?**



**Autre point litigieux, il est interdit de laisser les poubelles en bordure de route  
Rentrez les après le ramassage**



3 octobre  
Opération «commune propre» avec les élèves de la Maison Familiale et Rurale et les services techniques de la commune  
Un plein camion et tout n'a pas pu être ramassé

une structure mise à nu



le gymnase  
et ses  
travaux



les travaux de renfort de la structure  
par l'entreprise RENOFORS



Ca prend tournure !  
la pose du bardage en deux  
couches avec l'isolation  
par l'entreprise BEIS

Il fallait bien faire quelque chose après 50 ans d'utilisation soutenue.

Détruire et repartir sur une nouvelle structure. Cette option avait été envisagée mais il y avait les coûts de démolition qui ne sont pas anodins car il y a le traitement des déchets. Restait, après les avis des bureaux d'études, la réhabilitation avec mise aux normes.

On galvaude souvent sur la guerre d'Ukraine. Et pourtant l'impact financier s'est révélé sensible.

Ci-dessous une vision de l'évolution des différentes études et de l'impact financier :

- |                      |   |                          |
|----------------------|---|--------------------------|
| - 10 février 2022 :  | loi ELAN - études du bureau GEO Energie Services  | montant : 518 985,00 €   |
| - 09 août 2022 :     | cabinet d'ingénierie ANA (études de la structure) | montant : 1 450 006,99 € |
| - 09 novembre 2022 : | réévaluation de l'opération                       | montant : 1 737 513,00 € |

A ce jour le planning, à une semaine près, est respecté. La mise à disposition pour la Collectivité est prévue courant décembre.

Avec des travaux de cette importance il y a souvent des imprévus : ainsi de la réfection du sol de cet équipement dans le cadre d'un multi-usages, du remplacement des platines qui supportent les piliers. C'est lors du retrait du bardage que l'entreprise (Renofors) s'est rendue compte qu'elles étaient particulièrement dégradées, imposant leur remplacement avec pour corollaire des avenants au marché.

## Aides à la rénovation des logements - tout le monde peut y prétendre

La rénovation énergétique des logements est une priorité pour la CALi qui a mis en place depuis 2013 le **Programme Habitat Durable**.

Vous pouvez bénéficier de ce programme si vous souhaitez, par exemple, isoler votre logement, changer de système de chauffage, adapter votre logement au vieillissement ou encore réaliser de gros travaux sur un logement vacant ou très dégradé.

Quels que soient votre projet et vos revenus, une équipe d'experts agréés : Mon Accompagnateur Rénov', vous accompagne à chaque étape de la rénovation de votre logement : bénéficiant de conseils techniques gratuits, neutres et indépendants et une connaissance pointue de toutes les aides financières que vous pourrez mobiliser pour financer votre projet :

MaPrimeRénov, certificats d'Economie d'Energie, aides de l'Anah, du département, de la CALi...

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur le site internet : [habitatdurable.lacali.fr](http://habitatdurable.lacali.fr) ou contactez le 05 24 24 22 31 ou envoyez vos coordonnées à [habitatdurable@lacali.fr](mailto:habitatdurable@lacali.fr)

## REPLACEMENT DES FOYERS LUMINEUX

Lors de sa réunion du 08 décembre 2023 le Syndicat intercommunal d'Electricité de St-Philippe d'Aiguilhe, auquel la commune adhère, a décidé de remplacer les foyers lumineux fonctionnant au Sodim Haute pression par des lampes «LEDS».

Sur les 499 foyers lumineux composant le patrimoine communal 93 fonctionnent au LEDS. Le remplacement des lampes au Sodium est en cours. Ce remplacement doit permettre de faire des économies. Pour le moment nous payons l'éclairage public au forfait cela quel que soit la puissance utilisée. Or il est fortement question de payer la puissance, selon ce qui sera consommé, d'où l'intérêt de remplacer les foyers par des lampes LEDS. Le coût de revient global pour remplacer les 3457 foyers des 34 communes du Syndicat s'élève à 1 543 301 € HT.

Pour les communes il n'y aura pas d'impact financier, puisque financé par les diverses subventions (Fonds verts, SDEEG, Certificats d'Economie d'Energie, et apport par SIE de St Philippe)



## La Cali s'engage pour votre santé avec la mutuelle de commune



Fondation  
Santé  
Environnement  
de la Mutuelle Familiale

contacts :

- 04 66 89 50 05

n-aquitaine@mutuelle-familiale.fr

## SANTE - PREVOYANCE - PREVENTION

Pour faire de chacun un acteur de sa santé. Pour l'accompagner ponctuellement. Pour le guider au quotidien, la Mutuelle Familiale propose des garanties prévoyance et d'assurance des biens.

Responsable et solidaire, la «**mutuelle de commune**» respecte les obligations fixées par la réglementation du 100% santé, en optique, en dentaire et pour les aides auditives.

Grâce à un prix attractif négocié, l'offre santé de la mutuelle de commune doit faciliter l'adhésion à la mutuelle et ainsi aux remboursements complémentaires de la Sécurité Sociale.

L'objectif est de réduire les inégalités d'accès aux soins en apportant un service de proximité de qualité à ses habitants.

**La téléconsultation médicale permet d'accéder en direct à un médecin généraliste ou spécialiste par téléphone ou par une application mobile sans rendez-vous 24/24 et 7j/7**

La mutuelle de commune est adaptée au budget et aux besoins des administrés :

- adhésion avec effet immédiat,
- pas de questionnaire de santé, pas de limite d'âge.

Pour vous aider au quotidien, dans les moments de vie compliqué

Que vous soyez seul ou en famille et quelle que soit la garantie choisie, vous êtes protégé.

## TAXES FONCIERES

Il arrive que des propriétaires viennent demander des explications en Mairie. Toutefois les services fiscaux sont davantage habilités pour vous éclairer. A notre niveau quelques explications :

Tous les propriétaires ou usufruitiers y sont assujettis. Des exonérations ou des réductions sont possibles pour les personnes âgées ou en situation de handicap, en fonction des conditions de ressources (Cf. art.1417-1 du code général des impôts).

Le montant de cette taxe est calculé en multipliant la base imposable du bien par les taux d'imposition applicables (commune, inter-communauté, GEMAPI....).

a) la base imposable correspond à la valeur locative cadastrale. C'est à dire le montant théorique d'un bien s'il était mis en location. La valeur locative cadastrale d'un bien est fixée en fonction de l'indice des prix à la consommation. En cas d'inflation cet indice est revalorisé automatiquement.

Ainsi les bases locatives, servant au calcul de la taxe foncière, ont augmenté de 3,4% en 2022 ; 7,1% en 2023 et 3,9% en 2024.

Ces augmentations décidées par la loi de finances tiennent compte des variations des loyers. Elles sont indépendantes du taux décidé par le Conseil municipal au moment du vote du budget.

b) Taxe communale

- 2022 : la taxe sur le foncier bâti était de 24,40% (inchangée pour la cinquième année).

La loi de finance de 2020 a supprimé, progressivement, la taxe d'habitation. Un mécanisme de compensation a été mis en place : la part communale et la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties ont été regroupées. Ainsi les feuilles d'imposition ne font plus apparaître qu'un seul taux qui a été alors fixé à 41,86%.

- 2023 la taxe foncière (part communale et départementale) a été porté à 42,70% soit une augmentation de 2% ;

- 2024 : 43,98% soit une augmentation de 2,99%.

c) Délais et modalités de paiement :

- en ligne : jusqu'au 20 octobre 2024 à minuit

- autres moyens : chèque, virement, espèces jusqu'au 15 octobre 2024. Ce mode de paiement n'est possible que si le montant de l'imposition est inférieur à 300 €. Le paiement dématérialisé est obligatoire pour tous les impôts à partir de 300 €.

## FRANCE RURALITES REVITALISATION

La loi de finances de 2024 apporte un soutien aux territoires ruraux. **Ce dispositif est destiné aux entreprises créées ou reprises entre le 1er juillet 2024 et le 31 décembre 2029.**

Si vous vous installez sur la commune vous pourrez bénéficier d'exonérations fiscales et sociales.

Ainsi vous pouvez être exonéré :

- d'impôts sur les bénéfices et d'impôts locaux pendant 8 ans dont 5 ans à 100%,
- de la cotisation foncière des entreprises ; de la taxe foncière sur les propriétés bâties

*Pour ces exonérations vous devrez faire la demande auprès du service des impôts*

- des droits de mutation pour l'acquisition de fonds de commerce et de clientèles d'un montant n'excédant pas 107000€

- de cotisations patronales d'assurance maladie, d'assurance vieillesse et d'allocations familiales pour l'embauche.
- Pour cette disposition rapprochez vous de la Direction départementale de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité.*

## Moulin de Reyraud

Mardi 10 septembre vous avez pu voir des jeunes investir l'Avenue Victor-Hugo, la Mairie et la Place Baudou. Il s'agissait d'une soixantaine d'étudiants en Masters 1 et 2, en architecture, en urbanisme et en tourisme, accompagnés de leurs professeurs pour une prise de contact du site de Reyraud/ancienne usine Baudou.

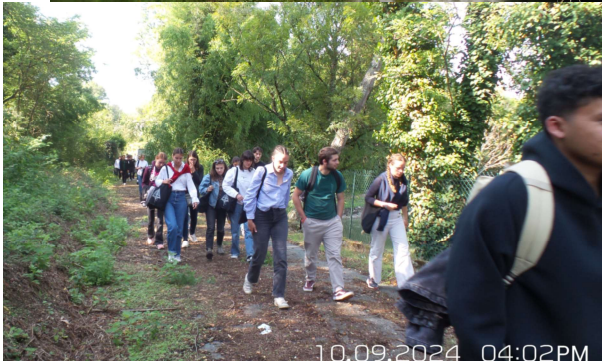
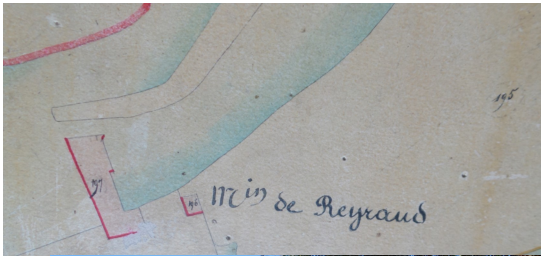
Une convention de partenariat pédagogique a été passée entre l'Association Atelier Universitaire d'Aménagement et d'Urbanisme de Bordeaux et le SABV Dronne Aval en partenariat avec la commune de Les Eglisottes et la CALi. Ces étudiants ont pour mission d'éclairer, de proposer des options de valorisation et de réappropriation des lieux par les habitants de Les Eglisottes mais aussi par ceux des communes environnantes, dans le cadre d'un projet de territoire. Il s'agit aussi de restaurer l'ancien Moulin de Reyraud qui reste l'élément marqueur de ce site.

Les travaux se dérouleront, aux termes de la convention, de septembre 2024 à fin juin 2025.

Cette équipe pluridisciplinaire a été accueillie et accompagnée toute la journée par le directeur des services techniques du Syndicat Dronne Aval, du Directeur d'EPIDOR (établissement public territorial du Bassin de la Dordogne) et par les représentants de la Municipalité.

Depuis l'acquisition de ce site en décembre 2019 (barrage et Moulin) par le SABV Dronne Aval un regain d'intérêt s'est manifesté :

- \* Site classé comme Réserves Mondiales de Biosphère, par l'Unesco
- \* Loto de la biodiversité de la FDJ pour son financement à hauteur de 80% du montant des travaux évalués à 1 million d'€.
- \* Visites du sous-Préfet de Libourne, puis du Président de la CALi.



### Le 2 octobre une plaque a été dévoilée



Il y a 15 ans de cela, le 23 mai 2009, le Maire de l'époque, Bernard Nadeau, accompagné de Jacqueline Reimbert, inaugurerait la Bibliothèque Municipale. Depuis quelques mois, au sein de l'équipe municipale actuelle, la décision était prise de donner un nom à nos équipements. Aussi a-t-il été décidé d'honorer celle qui, par sa constance, sa ténacité n'a eu de cesse, pour que cette bâtisse, datée de 1887, alors en partie dédiée en bibliothèque, fasse l'objet d'une profonde réhabilitation et extension.

C'est ce 2 octobre, en présence de Patrick Huchet, Maire en exercice, que la famille de Jacqueline Reimbert et Michèle Tétu, dévoilaient une plaque en mémoire de celle qui a consacré sa vie à la culture. Enseignante, Directrice des Ecoles, Présidente de l'Amicale laïque elle a été élevée, en 1992, au grade d'Officier des Palmes académiques.

Michèle Tétu, qui vient de faire valoir ses droits à la retraite, pendant plus de 15 ans grandement œuvré à la poursuite du travail engagé. Discrète, c'est pourtant elle qui sans compter organisait, avec sa collègue Pantxa, bien des rencontres sur des thèmes chaque fois différents. C'est aussi grâce à elle que cette médiathèque a pris son essor, essor qui va au-delà de la vie de notre Cité.

L'activité de ce lieu de culture se poursuit, Pantxa a pris la relève.

### Lume Stratégie :

**Aurélié & Ludivine** rendent accessible votre communication !

Implantée à Benauges depuis janvier, Lume Stratégie est une agence de communication globale fondée par :

**Aurélié Roses & Ludivine Veillon.**

Passionnées par les projets porteurs de sens, elles ont à cœur d'accompagner avant tout les acteurs locaux, tout en maîtrisant un développement, aujourd'hui, national.

Elles offrent aux indépendants, entreprises et associations, des solutions sur mesure, adaptées à leurs besoins et à leur secteur.

Alliance parfaite entre créativité et expertise, ce duo dynamique propose une gamme étendue de services : stratégie, design, site web, référencement, réseaux sociaux, captation d'images, événementiel, signalétique...

Avec cet engagement : « révélateur de brillance, créateur de succès », elles sont prêtes à vous accompagner dans la promotion de votre entreprise et de votre image.

Contactez **Lume Stratégie** et ensemble, donnez vie à vos idées !

06 67 64 03 84 - 06 43 18 36 81  
contact@lume-strategie.fr  
www.lume-strategie.fr

## INFOS MAIRIE

### VOEUX DU MAIRE

Le Maire et l'équipe municipale ont le plaisir de vous convier à la cérémonie des voeux, suivie du vin d'honneur qui aura lieu  
le **samedi 11 janvier 2025 à 18 heures** à la salle polyvalente de Monfourat



Cette démarche se déroulera du 16 janvier au 15 février 2025. Un agent recenseur passera dans chaque foyer. Il est nécessaire pour les services de l'Etat de connaître l'évolution de la population, ses besoins en terme d'équipements publics

Cette démarche est essentielle car elle détermine le montant des dotations qui sont attribuées à la commune en fonction de sa population.

Pour l'intérêt de la Collectivité, par voie de conséquence pour le vôtre aussi, participez et réservez un bon accueil aux agents recenseurs de la commune. Les informations recueillies sont transmises à l'INSEE et restent confidentielles.

*PS : Ce recensement de la population ne remplace pas le recensement pour «la Journée de Défense citoyenne» qui doit intervenir dans les 3 mois qui suivent le seizième (16ème) anniversaire. Cette journée est nécessaire pour accomplir les formalités administratives, passer des examens ou un concours.*

### VOTE – Inscription sur les listes électorales

Si le vote est un droit et non un devoir, l'inscription sur les listes électorales en revanche est obligatoire, comme le stipule l'article L9 du Code Electoral.

Les jeunes (16 à 25 ans) qui se sont fait recenser à la JDC (Journée Défense et Citoyenneté) en sont dispensés puisque leur inscription se fera automatiquement à leur 18 ans dans la commune qui a enregistré le recensement.

Pour les autres usagers, l'inscription sur la liste électorale n'est pas automatique en cas de déménagement. La démarche peut être faite, soit par internet via le site « service-public.fr » ou directement à la Mairie en présentant une pièce d'identité en cours de validité et un justificatif de domicile.

De même, pour les électeurs européens qui ont un droit de vote à l'occasion des élections municipales et européennes.

## LA VIE DES ASSOCIATIONS

### - ASC - section Badminton

Bilan saison 2023/2024 : en raison des travaux au gymnase la saison n'a pu se dérouler que de septembre à décembre 2023 N'ayant pas eu d'opportunité de repli sur une autre structure la saison s'est arrêtée prématurément.

Perspectives 2024/2025 : La fin des travaux au gymnase étant prévue pour décembre 2024, l'activité badminton ne pourra reprendre les entraînements qu'à partir de janvier 2025, mais ce sera dans une structure complètement remaniée.

L'équipe dirigeante de l'ASC vous tiendra informés, par PanneauPoket, panneau d'affichage, des modalités pratiques de la reprise des entraînements.

Philippe MARIETTE, dirigeant de la section badminton

Evelyne EYQUEM, Présidente de l'Association Sportive et Culturelle

### - Comité des Fêtes :

**samedi 15 février 2025 : 19h30 : salle polyvalente de Monfourat**

**SOIRÉE DE LA SAINT VALENTIN animée par BAD'ANIM**

## LE DEBROUSSAILLEMENT

La période hivernale est propice à la réalisation des débroussailllements, cela avant la reprise de la végétation et la période de reproduction des espèces protégées, alors que le niveau de vigilance feux de forêt est faible.

Dans son courrier la Préfecture de la Gironde sensibilise sur la nécessité de procéder au débroussaillage.

L'obligation de débroussaillage et de maintien en état débroussaillé s'applique aux terrains situés à moins de 200 mètres des bois, forêts, aux abords des constructions, chantiers et installations de toute nature sur une profondeur de 50 mètres (L134-6 Code Forestier)

*A noter que sauf cas de péril imminent ou de nuisances sonores le Maire n'est pas compétent au titre de ses pouvoirs de police pour régler les litiges privés. Après démarche amiable infructueuses il est obligatoire de s'adresser au conciliateur de justice, avant d'avoir recours au tribunal judiciaire.*